

Foire

Aux

Questions

L' HOSPITEL



DORMIR À L' HÔTEL
PLUTÔT QU'À L' HÔPITAL,
C'EST POSSIBLE !

Le CHU de Tours lance le 1er juillet le recours à l'Hospitel ! Le principe : offrir aux patients le confort d'une chambre d'hôtel quand ils n'ont pas besoin de soins, et que leur état ne justifie pas qu'ils passent la nuit à l'hôpital.

1 L' Hospitel, c'est quoi ?

Attendu de longue date tant par les usagers que par les professionnels du CHU, l'hospitel, ou « hôtel hospitalier », est un dispositif expérimental lancé par la DGOS en février 2017, et pour lequel le CHU, comme 41 autres établissements, a été retenu. Il s'agit d'un « hébergement temporaire non médicalisé » que le CHU peut proposer à ses patients avant ou après leur passage dans l'établissement.

Pourquoi un Hospitel ?

Pour le patient, c'est une réelle amélioration de la prise en charge, en termes de confort et d'accès aux soins. C'est :

- L'assurance de ne passer à l'hôpital que le temps nécessaire, sans être amené à y dormir quand aucun soin n'est prodigué ;
- La perspective de bénéficier du confort moderne d'une chambre d'hôtel, plutôt que de celui d'une chambre d'hôpital, tout en étant à proximité de l'établissement ;
- La garantie d'une prestation de qualité qui intègre les spécificités hospitalières : l'ensemble des régimes alimentaires particuliers sont établis avec les hôtels par les diététiciens du CHU ;
- La possibilité d'être pris en charge en ambulatoire, même en habitant loin du CHU.

Pour les professionnels du CHU, c'est l'opportunité de concentrer leur savoir-faire sur les patients qui nécessitent des soins, sans être potentiellement dérangés par un patient n'en nécessitant pas.

Pour le CHU, l'hospitel est un atout pour remplir les missions de soins qui lui sont confiées, et pour accompagner les transformations auxquelles il est soumis. En d'autres termes, c'est l'opportunité d'élargir l'offre ambulatoire à des patients aujourd'hui trop éloignés pour y être éligibles. C'est la possibilité d'accompagner le raccourcissement de l'épisode hospitalier en proposant un réel confort hôtelier. Encore, c'est l'opportunité de généraliser les entrées le jour même, pour utiliser de la façon la plus pertinente possible ses capacités en lits.

3 Qui peut en bénéficier ?

Le dispositif concerne les nuits pré-opératoires, principalement, et dans une moindre mesure les nuits post-opératoires. Le patient éligible est informé de la nature et des modalités du dispositif, et doit donner son accord. En ce cas, il se voit remettre un livret d'informations.

Trois critères cumulatifs sont nécessaires pour qu'un patient bénéficie d'une nuit d'hôtel. Il s'adresse aux patients qui y consentent par écrit et :

- habitant seuls ou à distance de l'hôpital
- autonomes, seuls ou accompagnés
- ne nécessitant ni soins ni surveillance médicale.

4 Où se trouve l'Hospitel ?

En réalité, il y a deux hospitels. Le CHU a conventionné avec deux hôtels de la métropole tourangelle pour expérimenter le dispositif.

Très concrètement, il y aura un hôtel pour Bretonneau, un hôtel pour Trousseau, tous deux situés à moins de 15 minutes en taxi des sites du CHU.

BRETONNEAU

Hôtel IBIS Styles Tours Centre
4, place de la Liberté
37000 TOURS
02.47.05.50.05

TROUSSEAU

Hôtel IBIS Styles Tours Sud
10 Rue Michael Faraday, RN 10
37170 Chambray-Lès-Tours
02.47.28.25.28

5 Comment le dispositif est-il financé ?

L'Hospitel est une expérimentation, et ne bénéficie pas, pour l'heure, de financements spécifiques. La Sécurité sociale prendra en charge le transport entre le domicile et l'hôtel, le reste sera à

la charge du CHU dans l'attente de contractualiser avec la Sécurité sociale et les mutuelles sur une modalité de financement.

Pour le patient, c'est un dispositif transparent : il ne paie rien.

- La nuit du patient et, le cas échéant, de son accompagnant, sont prises en charge par le CHU ;
- Les repas du patient (dîner et petit-déjeuner, sous réserve que le patient ne doive pas être à jeun) sont pris en charge par le CHU. Ceux de l'accompagnant sont à sa charge ;
- Les transports entre l'hôtel et l'hôpital sont assurés par des taxis et pris en charge par le CHU.

L'hospitel est également une démarche citoyenne, puisqu'une nuit à l'hospitel reviendra à 100€ environ par patient pour le CHU, ce qui est à mettre en perspective d'une nuit à l'hôpital qui, selon les services, coûte à l'Assurance Maladie et aux mutuelles entre 1000 et 1500 euros. Le financement du dispositif sera, pour le CHU, conséquent des organisations que les services mettront en place pour intégrer ce dispositif aux modalités de prise en charge existantes : en découleront la réduction des durées de séjour, la réduction des délais de prise en charge et l'occupation des lits laissés vacants par des patients adressés à l'hospitel.

Et au CHU, concrètement, quand les premiers patients iront-ils à l'Hospitel ?

Tous les services ne seront pas immédiatement concernés : le déploiement du dispositif va se faire progressivement, en commençant par les

services de chirurgie et de gynécologie-obstétrique dès début juillet. Le déploiement se poursuivra dans un second temps dans les services de médecine et de cancérologie.

La date de lancement est déjà connue : elle est fixée au 1^{er} juillet !